

moins incertaines, qu'on pourrait argumenter encore. Mais, dans un procès criminel, rien peut-il être livré à l'arbitraire et à la subtilité du raisonnement? Et peut-on combattre le difficile par l'impossible?

On prétend que les préputus faussaires de la carte se sont trahis par trop de précautions. Je ne puis voir cela : je verrais même le contraire, si j'admettais la falsification, car n'eut ce pas été une grande maladresse de faire écrire, par le comte Alexander, à la Marquise de Lambert : " J'ai si peu d'idée à présent que les titres " et les biens des Stirling puissent échoir à mes enfans, que j'ai " encouragé le goût de mon fils pour le Ministère de notre Eglise " d'Ecosse, et il s'y prépare en Hollande, à l'Université de Leyde." Certes, ce passage seul suffirait à confondre l'accusation.

Votre procès, Monsieur le Comte, aura, dans l'histoire, sa place et son retentissement.

Je ne croirais pas à votre loyauté, à votre honneur, qu'il me serait encore impossible de croire au vaste génie que supposerait en vous, si elle était fondée, la falsification de la carte du Canada.

L'accusation doit nécessairement tomber, si elle est saisie de haut, et dans son ensemble : tous les petits détails doivent se noyer dans la grandeur de cette cause!

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, avec l'expression de mes vœux, celle de ma considération la plus distinguée.

(Signée)

VILLENAVE,

Ex-Professeur d'histoire littéraire de
France à l'Athénaïe Royal, un des
Presidents de l'Institut historique,
&c. &c.

Paris, 19 Avril, 1839.